

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les propriétés du Conseil de Fabrique de Boust, en l'occurrence l'ancien presbytère et la salle attenante situés 106 rue Saint-Maximin pour un montant qui s'élève à 265 000 € ;

- d'y faire des travaux pour la réalisation d'une micro-crèche et d'une salle multisport. Le Conseil Municipal sollicite des aides pour l'achat et les futurs travaux à venir auprès de la DETR 2017 ; de la Région ; du contrat de ruralité de la CCCE ; du Conseil Départemental et de la CAF ;

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCCE ;

- de fixer les tarifs de location des chambres meublées de l'ancien presbytère :

- * chambre simple pour 1 personne : 1 nuitée 18,57 € et 7 nuitées 130 € ;

- * chambre double pour 1 personne : 1 nuitée 14,28 € et 7 nuitées 100 € ;

- * chambre double pour 2 personnes : 1 nuitée 28,57 € et 7 nuitées 200 € ;

- * bâtiment complet pour une entreprise : 1 nuitée 100 € et 7 nuitées 700 €

La taxe de séjour journalière est fixée à 0,44 € en supplément du tarif de location en vigueur. Un chèque de caution de 300 € sera demandé. Les chambres sont disponibles à la location à compter du 1er février 2017. Le CM valide le règlement de location ainsi que le contrat de location ;

- d'autoriser monsieur le Maire à demander à la CCCE d'effectuer l'estimation des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux aériens rue des Romains ainsi que d'en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée ;

- de missionner le cabinet Thierry Speck, architecte afin de faire une étude pour la création d'un atelier communal et d'un vestiaire ainsi que d'une dalle destinée à stocker les différents matériaux de construction et d'entretien, le bâtiment sera situé au 121A de la rue du Général De Gaulle. La dépense est de 3 500 € HT.